

RCS : CHAUMONT

Code greffe : 5201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAUMONT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00253

Numéro SIREN : 528 902 042

Nom ou dénomination : G.H.M.

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 2649

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

GHM

N° 22

Société par actions simplifiée
au capital de 21 500 000 Euros

Siège social : Rue Antoine Durenne - 52220 SOMMEVOIRE

R.C.S. : CHAUMONT 528 902 042

Arrivé le

28 NOV. 2022

Tribunal de Commerce
Chaumont



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin à 12 heures

Monsieur David LELIEVRE, Représentant Permanent de la Société AGORA TECHNOLOGIES, SA au capital de 765.000 euros dont le siège social est situé rue Antoine Durenne 52220 SOMMEVOIRE, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Chaumont sous le numéro B339.311.714, associée unique de la société GHM SAS,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31/12/2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis sous la responsabilité de l'Associé Unique.

2. A pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- a. Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021,
- b. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- c. Approbation desdits comptes,
- d. Quitus au Président,
- e. Affectation des résultats,
- f. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
- g. Questions diverses.

3. L'associé unique donne lecture des résolutions suivantes :

**De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021**

1^{ère} RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2021, du compte de résultat et documents annexes, du rapport de gestion, l'Associé unique décide d'approuver les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître un bénéfice de 2.812.956,93 € et lui donne quitus de sa gestion.

2^{ème} RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Associé unique décide d'approuver ledit rapport dans sa totalité.

3ème RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 2.812.956,93 € de la façon suivante :

ORIGINE :

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2.812.956,93 €

AFFECTATION :

Report à nouveau : 652.428,78 €

Réserve légale : 108.026,41 €

Réserves facultatives : 2.052.501,74 €

Pour mémoire, notre société a versé en date du 12 avril 2022 une somme de 1.800.000,00 €, prélevée sur nos réserves.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividende, au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2020	Néant	NA	NA
2019	Néant	NA	NA
2018	Néant	NA	NA

4ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de la société KPMG SA Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration à l'issue de cette réunion.

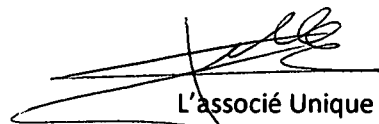
L'assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société KPMG SA, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle période de six exercices, s'achevant à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

5ème RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique et le Président.

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**



L'associé Unique

L'annexe au bilan de l'entreprise G.H.M. fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice d'une durée de 12 mois, clos le 31 décembre 2021

Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan, dont le total est de 55.168.776 € ainsi qu'au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et qui se traduit par un bénéfice de 2.812.957 € après dotation aux amortissements et provisions pour : 1.674.176 €.

Les éléments d'information qui ne présentent pas de caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

A. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE N° 1 - PRINCIPES GENERAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent, tant en ce qui concerne les méthodes d'évaluation que le mode de présentation. Ils sont présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'épidémie de COVID 19 a continué de marquer la vie de l'entreprise par un retour au télétravail obligatoire pour certaines catégories de personnel en début d'année.

Cette épidémie a généré également une forte hausse des matières premières, en l'occurrence l'acier (+35 %), qui a amené l'entreprise à décider plusieurs hausses de prix (+ 15%).

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, nous vous précisons que cet événement post clôture n'a pas de lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture et n'a donc pas d'impact sur les comptes clos le 31/12/2021.

L'impact financier sur les comptes 2022 n'a pas pu faire l'objet d'une estimation à ce jour.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

NOTE N° 2 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	VB au 31.12.2020	Acquisitions	Virement de poste à poste	Cessions	VB au 31.12.2021
Autres postes d'Immobilisations incorporelles	1 144 453	15 586			1 160 039
Total Immobilisations incorporelles	1 144 453	15 586			1 160 039
Terrains	53 816				53 816
Construction sur sol propre	2 759 859	81 743			2 841 602
Installations générales, aménagements des constructions	3 042 853	138 685			3 181 538
Installations tech. Matériels et outillages industriels	13 056 737	657 239			13 713 975
Matériel de transport	26 316				26 316
Matériel de bureau et informatique	703 370	38 275		2 851	738 794
Immobilisations corporelles en cours	112 690	952 781		931 181	134 290
Total Immobilisations corporelles	19 755 640	1 868 723		934 032	20 690 330
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	50 808	2 500		3 600	49 708
Total immobilisations financières	50 808	2 500		3 600	49 708
TOTAL GENERAL	20 950 901	1 886 809		937 632	21 900 078

Amortissements	VB au 31.12.2020	Dotations	Virement de poste à poste	Reprises	VB au 31.12.2021
Autres postes d'Immobilisations incorporelles	400 435	36 838			437 273
Total Immobilisations incorporelles	400 435	36 838			437 273
Terrains					
Construction sur sol propre	1 401 988	108 218			1 510 206
Installations générales, aménagements des constructions	1 270 986	234 582			1 505 569
Installations tech. Matériels et outillages industriels	9 608 033	799 384		398	10 407 020
Matériel de transport	23 396	3 244		504	26 136
Matériel de bureau et informatique	608 455	52 842			661 297
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations corporelles	12 912 858	1 198 271		902	14 110 226
TOTAL GENERAL	13 313 293	1 235 109		902	14 547 499

NOTE N° 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les comptes annuels ont été établis conformément à la réglementation sur les actifs, réglementation en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005 (CRC 2004-06 et CRC 2002-10)

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ne sont pas déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant qui reste comptabilisé à son coût historique mais sont réintégrées aux comptes de résultat sociaux au fur et à mesure de l'amortissement du bien.

Les durées d'amortissement fiscales retenues sont des durées d'usage fiscale.

Les durées d'amortissement comptables retenues correspondent aux durées réelles d'utilisation attendues lors de l'investissement, à savoir :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels : de 3 ans à 10 ans

Immobilisations corporelles :

Constructions : de 12 ans à 20 ans

Agencements et aménagements des constructions : de 5 ans à 10 ans

Installations techniques, matériel et outillage : de 5 ans à 10 ans

Installations générales : de 5 ans à 10 ans

Matériel de transport : de 3 ans à 5 ans

Mobilier et matériel de bureau : de 3 ans à 7 ans

Dans le cadre des nouvelles règles comptables sur les actifs incorporels, introduites par le règlement N°2015-06 et applicables au 01 Janvier 2016, la société a analysé la composition de ce poste.

Ce dernier enregistre deux fonds commerciaux :

Fonds de commerce de Dommartin pour 6 097,96 € constaté lors de la création de la société « les Fontes d'Art de Dommartin » en Octobre 1989.

Fonds de commerce relatif à Lyon (correspondant au rachat de l'agence commerciale de la représentation de M Jean Paul Cacarié) pour 670 456,20€ obtenu le 30 Novembre 2009 par fusion absorption de la société « agence Jean Paul CACARIE SA ».

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds de commerce n'ont pas une durée de vie limitée, et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Conformément à la nouvelle réglementation, ces fonds de commerce non amortis ont fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice, ayant pour objet d'estimer la valeur actuelle de ces derniers. La valeur actuelle, déterminée sur la valeur de marché basée sur un multiple d'EBITDA, étant supérieure à la valeur comptable du fonds de commerce au 31/12/2021, aucune dépréciation n'a été constatée.

NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur estimée des titres au 31 décembre est inférieure au coût d'acquisition.

NOTE N° 5 - STOCKS ET EN COURS

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements, marchandises sont valorisés suivant la méthode du PMP.

La dépréciation des stocks de matières premières est basée sur les consommations des articles.

Les articles non mouvementés depuis plus de 3 ans sont dépréciés à 100%, et ceux non mouvementés depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 75 %.

Les stocks de produits, les en-cours de production, sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production ainsi que les amortissements des biens y concourant.

Les stocks de produits finis et encours de fonte sont dépréciés selon la méthode suivante :

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 5 ans : dépréciation à 100%

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 3 ans : dépréciation à 75%

Les stocks de produits finis et encours d'acier sont dépréciés selon la méthode suivante :

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 3 ans : dépréciation à 100%

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 2 ans : dépréciation à 75%

MONTANT DES STOCKS NETS

	2021	2020
Matières premières et Approvisionnements	4 377 376	3 131 830
Produits en cours	8 107 625	6 541 579
Produits finis	5 062 063	4 523 215

NOTE N° 6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Information fournie au tableau n° 2057.

Les créances sont comptabilisées au cours historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

NOTE N° 7 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Nature des charges	Montants
Charges d'exploitation	104 169
Charges financières	
Total	104 169

NOTE N° 8 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Postes concernés	Nature des produits	Montants
Immobilisations financières	Int. courus sur prêts	0
Créances	Créances clients	2 693 188
	Autres créances	2 470
Valeurs Mobilières de Placement		0
Disponibilités		0
	Total	2 695 658

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

NOTE N° 9 – ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Information fournie au tableau n°2057.

NOTE N° 10 – DETAIL DES CHARGES A PAYER

Postes concernés	Nature des charges	Montants	Dont : Montant susceptibles d'être considérés comme provisions
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	Fournisseurs factures non parvenues	1 657 527	
Dettes fiscales et sociales	Pers primes diverses	822 136	822 136
	Congés payés	1 046 504	1 046 504
	Charges sociales sur primes diverses	351 676	351 676
	Charges sociales sur Congés payés	426 685	426 685
	C3S	95 028	95 028
	Taxe d'apprentissage & form. professionnelle	38 447	38 447
	Effort construction	54 442	54 442
Autres dettes	Autres impots à payer		
	Commissions à payer	59 299	59 299
	TOTAL	4 551 744	2 894 217

D. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 11 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2021	2020
France	74 655 230	60 021 310
Export	3 551 567	3 488 067
TOTAL	78 207 111	63 509 377

NOTE N° 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion		Sur opérations de gestion	
		Reprise sur pénalités de retard	(60 863)
Divers	76 718		
		Divers	
Sur opérations en capital		Sur opérations en capital	
Subvention sur investissement	48 710		
Sur transfert de charges		Dotations exceptionnelles	
Reprises sur amort dérogatoires	83 330	Dotations sur amort dérogatoires	290 273

E. AUTRES INFORMATIONS

NOTE N° 13 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Catégorie d'engagement	Total	Filiales	Participations	Autres entrep. liées	Autres
ENGAGEMENTS DONNES					
Crédit bail mobilier					
Crédit bail immobilier					
Effets escomptés non échus					
Créances cédées					
Cautions bancaires	50 585				50 585
Avals, cautions, garanties *	531 811				531 811
TOTAL	597 751				597 751
Engagement en matière de retraite					
ENGAGEMENTS RECUS					
Crédit bail mobilier					
Crédit bail immobilier					
Avals, cautions, garanties *	531 811				531 811
TOTAL	531 811				531 811
Engagements réciproques					

* Garantie du crassier 381 123

* Mise en sécurité du site 150 688

NOTE N° 14 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Nature des garanties
Emprunts et dettes financières	1 390 747	Nantissements
Total N	1 390 747	
Total N-1	1 652 749	

Les nantissements portent sur le capital restant dû au 31/12/21 des emprunts en cours.

NOTE N° 15 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions	2 150 000	2 150 000
Valeur nominale de l'action	10,00 €	10,00 €

NOTE N° 16 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres N-1	24 408 520
- Boni de fusion	0
- Résultat de l'exercice	2 812 957
- Subventions d'investissement	- 33 757
- Provisions réglementées	206 943
Capitaux propres N	27 394 664

EFFECTIFS

NOTE N° 17 - EFFECTIF PAR CATEGORIE

Année	Ingénieurs et cadres	Maitrise et techniciens	Ouvriers et employés	Total
2019	57	82	224	363
2020	55	81	229	361
2021	56	79	226	361

NOTE N° 18 - ENGAGEMENT RETRAITE

La provision pour engagement de retraite est calculée en faisant application de la convention collective, pour l'ensemble du personnel dès le jour de l'embauche.

Le montant de la provision au 31/12/2021 est de : 2.408 K€ couvert partiellement à hauteur de 798 K€ auprès de la CMAV et de 414 K€ auprès du CIC, et répartis au prorata de la provision lors de l'opération d'apport partiel d'actif. Le montant non couvert figure en provision au bilan. Une dotation de provision a été comptabilisée à hauteur de 66 K€ sur l'exercice.

Cette provision est calculée selon une méthode rétrospective des unités de crédit projetées dont les principes sont les suivants :

Pour chaque salarié les droits au terme (à l'âge du départ en retraite) sont déterminés d'après le barème d'attribution des droits, en fonction de l'ancienneté totale qu'il aura acquise à cette échéance. La Valeur Actuelle Probable des droits totaux, affichée dans les résultats, est calculée sur la base de ces droits au terme et du salaire projeté.

Les droits acquis à la date de l'évaluation sont calculés à partir des droits au terme au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'aura le salarié à son départ à la retraite. La PBO (ou dette actuarielle) est la Valeur Actuelle Probable de l'indemnité correspondant aux « droits acquis », valorisée avec le salaire projeté.

Hypothèses : Taux d'actualisation = 0.80 % ; Taux de charges sociales ouvriers = 41%, cadres = 46%.

NOTE N° 19 - ENGAGEMENT MEDAILLES DU TRAVAIL

Les médailles du travail sont provisionnées au bilan.

La provision pour engagement Médailles du Travail s'élève à un montant de 194 K€ au 31/12/2021, inchangée par rapport à 2020.

NOTE N° 20 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie, car cela reviendrait à donner une information à caractère personnel.

NOTE N° 21 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Selon l'article 312-1 du PCG, une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est née au cours de l'exercice et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendu de celle-ci.

Nature des provisions	Au 31/12/2020	Dotation	Reprise	Au 31/12/2021
Provision pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	747 213	290 273	83 330	954 156
Total Provisions réglementées	747 213	290 273	83 330	954 156
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 130 126	65 941		1 196 067
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	1 420 410	325 000	160 000	1 585 410
Autres provisions pour risques et charges	194 793			194 793
Total Provisions pour risques et charges	2 745 329	390 941	160 000	2 976 270
Prov pour dépréciation sur titres et participations				
Prov pour dépréciation sur stock et en cours	1 348 236	49 028	509 582	887 682
Prov pour dépréciation des créances clients	40 261			40 261
Autres provisions				
Total Provisions pour dépréciation	1 388 497	49 028	509 582	927 943
TOTAL	4 881 039	730 242	752 912	4 858 369
Dotations / Reprises d'exploitation		439 969	669 582	
Dotations / Reprises financières				
Dotations / Reprises Exceptionnelles		290 273	83 330	

NOTE N° 22 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au titre de l'exercice.

NOTE N° 23– DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Depuis le 01 janvier 2015 le Compte Personnel de Formation (CPF) se substitue au Droit Individuel de Formation (DIF). Le CPF est rattaché à la personne et non pas au contrat de travail, et ne fait pas l'objet d'un suivi particulier par l'entreprise.

NOTE N° 24 – INTEGRATION FISCALE

GHM est société filiale au titre de l'intégration fiscale avec pour société mère AGORA Technologies.

La convention d'intégration du groupe Agora Technologies est basée sur le principe de neutralité fiscale entre les sociétés intégrées, en respect de la convention type agréée par l'Administration Fiscale. De ce fait, chaque société du groupe supporte sa propre charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

NOTE N° 25– IMPÔT SOCIETES

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Base	Impôt
ACCROISSEMENTS		
Provision pour hausse de prix	0	0
ALLEGEMENTS		
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation		
C3S	95 028	25 182
Effort construction	0	0
Participation des salariés	0	0
Indemnité de fin de carrière	1 196 067	316 958
TOTAL Allègements	1 291 095	342 140

NOTE N° 26 – Crédit-bail :

Néant

NOTE N° 27 – CONSOLIDATION

GHM est société filiale de la consolidation du groupe AGORA Technologies.

1

BILAN - ACTIF

Arrivé le 13/01/2022
N° 2050-SD 2022
Tribunal de Commerce

Désignation de l'entreprise : G. H. M. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

Adresse de l'entreprise RUE ANTOINE DURENNE 52220 SOMMEVOIRE Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* Néant

				Exercice N clos le								
				3	1	1	2	2	0	2	1	
		Brut		Amortissements, provisions						Net		
		1		2						3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA										
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC							
		Frais de développement *	CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	483 485	AG	437 273	46 212					
		Fonds commercial (1)	AH	676 554	AI	676 554						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	53 816	AO	53 816						
		Constructions	AP	6 023 140	AQ	3 015 775	3 007 366					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 713 975	AS	10 407 020	3 306 956					
		Autres immobilisations corporelles	AT	765 109	AU	687 432	77 677					
Immobilisations en cours		AV	134 290	AW	134 290							
Avances et acomptes		AX		AY								
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT								
	Autres participations	CU		CV								
	Créances rattachées à des participations	BB		BD								
	Autres titres immobilisés	BD		BE								
	Prêts	BF	23 628	BG	23 628							
	Autres immobilisations financières *	BH	26 080	BI	26 080							
TOTAL (II)		BJ	21 900 078	BK	14 547 499	7 352 579						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	4 768 090	BM	390 713	4 377 376					
		En cours de production de biens	BN	8 221 263	BO	113 637	8 107 625					
		En cours de production de services	BP		BQ							
		Produits intermédiaires et finis	BR	5 445 394	BS	383 331	5 062 063					
		Marchandises	BT		BU							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW							
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 130 552	BY	40 261	18 090 291					
		Autres créances (3)	BZ	885 679	CA	885 679						
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC							
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	14 325	CE	14 325					
Disponibilités	CF		11 174 669	CG	11 174 669							
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	104 169	CI	104 169							
	TOTAL (III)	CJ	48 744 140	CK	927 943	47 816 197						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM										
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	70 644 218	IA	15 475 442	55 168 776						

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR 51 689

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2022

Désignation de l'entreprise		G. H. M.	Néant <input type="checkbox"/>
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	21 500 000	DA 21 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB 440 296
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence - EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 107 603
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG 2 040 983
	Report à nouveau		DH (652 429)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 2 812 957
	Subventions d'investissement		DJ 191 096
	Provisions réglementées *		DK 954 156
	TOTAL (I)		DL 27 394 664
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées			DN
TOTAL (II)			DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ 2 976 270
	TOTAL (III)		DR 2 976 270
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 4 893 919
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 3 003 712
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 48 274
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 11 110 256
	Dettes fiscales et sociales		DY 5 496 512
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 245 168
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 24 797 842	
	Ecarts de conversion passif * (V)		ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 55 168 776
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Écart de réévaluation libre	ID
		Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 19 843 926	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : G. H. M.		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>				
				Total				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	(196)	FB		FC	(196)	
	Production vendue biens *	FD	73 027 509	FE	3 551 567	FF	76 579 076	
	services*	FG	1 628 230	FH		FI	1 628 230	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	74 655 543	FK	3 551 567	FL	78 207 111	
	Production stockée*					FM	1 747 400	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	44 242	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	694 233	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	80 693 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	18 288	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	29 383 070	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 142 487)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	27 566 992	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	756 168	
	Salaires et traitements*					FY	13 787 531	
	Charges sociales (10)					FZ	4 670 794	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	1 234 207
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	49 028
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	390 941
	Autres charges (12)					GE	12 559	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	76 727 090	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 965 911	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19 065	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	19 065	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 497	
	Différences négatives de change					GS	27	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	26 523	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 458)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 958 453	

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise <u>G. H. M.</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	76 718	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	48 710	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	83 330	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	208 758	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	(60 863)	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	290 273	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	229 411	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(20 652)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	279 064	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	845 780	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	80 920 825	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	78 107 868	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 812 957	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	76 718	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	10 913	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	11 285	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	24 652	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	12 549	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : G. H. M.										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 144 453	KE		KF	15 586	
CORPORELLES	Terrains					KG	53 816	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants L9		KJ	2 759 859	KK		KL	81 743	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants M1		KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP	3 042 853	KQ		KR	138 685	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS	13 056 737	KT		KU	657 239	
		Installations générales, agencements, aménagements divers*				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	26 316	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	703 370	LC		LD	38 275	
		Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	112 690	LI		LJ	952 781	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	19 755 640	LO		LP	1 868 723	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	50 808	1U		1V	2 500		
TOTAL IV					LQ	50 808	LR		LS	2 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	20 950 901	ØH		ØJ	1 886 809		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	1 160 039	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	53 816	LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	2 841 602	MB			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG	3 181 538	MH			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	13 713 975	MK			
		Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN			
		Matériel de transport			IV		MP	26 316	MQ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	2 851	MT	738 794		
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY	931 181	MZ	134 290	NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY	934 032	NG	20 690 330	NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés					11		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E	3 600	2F	49 708	
	TOTAL IV					I3		NJ	3 600	NK	49 708	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	937 632	ØL	21 900 078	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE

CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: G. H. M.

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise G. H. M. Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	400 435	PF	36 838	PG		PH	437 273
TOTAL I		RK	400 435	RM	36 838	RN		RO	437 273
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 401 988	PN	108 218	PO		PQ	1 510 206
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	1 270 986	PW	234 582	PX		PY	1 505 569
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 608 033	QA	799 384	QB	398	QC	10 407 020
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	23 396	QI	3 244	QJ	504	QK	26 136
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	608 455	QM	52 842	QN		QO	661 297
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	12 912 858	QV	1 198 271	QW	902	QX	14 110 226
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	13 313 293	ØP	1 235 109	ØQ	902	ØR	14 547 499

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU							RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9							Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC							SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7							Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4							R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2							S4
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9							T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7							T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5							U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3							V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1							W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8							X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7							X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL												NO
TOTAL III	NM												
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU							NV
Total général sans ventili (NP + NQ + NR)	NW												
Total général sans ventili (NS + NT + NU)				NY									
Total général sans ventili (NW - NY)													NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

CODIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	747 213	TM	290 273	TN	83 330	TO	954 156
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	747 213	TS	290 273	TT	83 330	TU	954 156
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 130 126	4Y	65 941	4Z		5A	1 196 067
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	1 420 410	EP	325 000	EQ	160 000	ER	1 585 410
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	194 793	5W		5X		5Y	194 793
TOTAL II	5Z	2 745 329	TV	390 941	TW	160 000	TX	2 976 270	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	1 348 236	6P	49 028	6R	509 582	6S	887 682
	Sur comptes clients	6T	40 261	6U		6V		6W	40 261
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	1 388 496	TY	49 028	TZ	509 582	UA	927 943	
TOTAL GÉNÉRAL: (I + II + III)	7C	4 881 039	UB	730 242	UC	752 912	UD	4 858 369	
			- d'exploitation	UE	439 969	UF	669 582		
			- financières	UG		UH			
			- exceptionnelles	UJ	290 273	UK	83 330		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : G. H. M. Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP	23 628	UR		US	23 628	
	Autres immobilisations financières		UT	26 080	UV		UW	26 080	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	51 689				51 689	
	Autres créances clients		UX	18 078 862		18 078 862			
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 580		1 580			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	564		564			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	805 424		805 424		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	78 110		78 110			
	Charges constatées d'avance		VS	104 169		104 169			
	TOTAUX			VT	19 170 107	VU	19 068 710	VV	101 397
RENOVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 893 919		1 032 611		3 257 316		603 992	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	11 723				11 723				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 110 256		11 110 256						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 924 581		2 924 581						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 963 474		1 963 474						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	235 375		235 375					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	373 082		373 082					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 991 990		2 991 990						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	245 168		245 168						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	24 749 568	VZ	20 876 537		3 269 039		603 992	
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : G.H.M.		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible		WE	35 887			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	27 327	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	8 560		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	495 846	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	495 846		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	845 780			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme							
			- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	11 285		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I			
							4 201 755			
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*									
	Majoration d'amortissement*									
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Autres entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5	
	ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	17 250		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	88 997
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	4 112 758	
	déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	3 206 376	XO
				906 382

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>G. H. M.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	906 382
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	906 382
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	2 653 719
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
ENGAGEMENT RETRAITE	8X	65 941	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S	9K	95 028	9L 71 747
PARTICIPATION	9M	279 064	9N
FORFAIT SOCIAL / PARTICIPATION	9P	55 813	9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 495 846	YO 71 747
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant de transfert).

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL**

11

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD2022

Désignation de l'entreprise G. H. M.										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(199 149)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(453 280)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	(652 429)		Report à nouveau		ZG	(652 429)					
										TOTAL II		ZH	(652 429)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEN	— Sous-traitance										YT	9 231 393	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	897 385	
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	6 359 438	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	995 684	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	2 200 773	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	7 882 320	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	27 566 992	
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	254 039
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	502 129		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	756 168		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP					— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0					ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		3 206 376	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente déclaration.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : G.H.M. Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A: plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫					
		CADRE B: plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬	(A)		(B)		(C)
		CADRE C: autres plus-values taxable à 19% ⑭			(Ventilation par taux)		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : G. H. M. Néant *

<p>① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④</p>
--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : G. H. M.						Néant <input type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	résERVE figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : G.H.M.		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
	dont apprentis YF		
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	78 207 111	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1 OX	78 207 111	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	15	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	44 242	
Variation positive des stocks	OD	2 889 887	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2 OM	2 934 144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	38 851 555	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	17 234 912	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	68 940	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	5 940	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	12 559	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3 OJ	56 173 906	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 OG	24 967 349	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	24 967 349	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY du	GZ	au
Date de cessation			HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

[Box with diagonal line and (1)]

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 2 8 9 0 2 0 4 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE G.H.M.

ADRESSE (voie) RUE ANTOINE DURENNE

CODE POSTAL 52220 VILLE SOMMEVOIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2150000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination AGORA TECHNOLOGIES

N° SIREN (si société établie en France) 3 3 9 3 1 1 7 1 4 % de détention 100 Nb de parts ou actions 2150000

Adresse : N° Voie Rue Antoine DURENNE

Code Postal 52220 Commune SOMMEVOIRE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 2 8 9 0 2 0 4 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE G.H.M.

ADRESSE (voie) RUE ANTOINE DURENNE

CODE POSTAL 52220 VILLE SOMMEVOIRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code Postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

© Stage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
G.H.M. 140 RUE ANTOINE DURENNE 52220 SOMMEVOIRE France		140 RUE ANTOINE DURENNE 52220 SOMMEVOIRE	
SIRET 52890204200027			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SA AGORA TECHNOLOGIES RUE ANTOINE DURENNE 52220 SOMMEVOIRE	SIRET : 33931171400036

B ACTIVITE

Activités exercées	METALLURGIE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	3 206 376	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 16052022 Lieu : SOMMEVOIRE Qualité : DIRECTEUR FINANCIER (Manager de transition) Nom du signataire : M P NICOLAS 0310213007

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case:

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e				
			f				
			g				
			h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j				
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
<div style="border: 2px solid black; padding: 10px; transform: rotate(-2deg); display: inline-block;"> COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL </div>							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012021 ET CLOS LE 31122021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée G.H.M.

140 RUE ANTOINE DURENNE

52220 SOMMEVOIRE

Ancienne adresse en cas de changement

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 16052022

Signature,

Nom et qualité du signataire

M P. NICOLAS DIR FINANCIER



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

Arrivé le
21 JUL. 2022
Tribunal de Commerce
Chaumont

G.H.M.

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

G.H.M.

Rue Antoine Durenne 52220 SOMMEVOIRE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

G.H.M.

Rue Antoine Durenne 52220 SOMMEVOIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société G.H.M.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société G.H.M. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
Indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder

son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 27 juin 2022

KPMG SA



Jean-Sébastien HOPP

Associé

Bilan Actif

G.H.M.

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 29/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	483 485	437 273	46 212	67 464
Fonds commercial	676 554		676 554	676 554
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 160 039	437 273	722 766	744 018
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	53 816		53 816	53 816
Constructions	6 023 140	3 015 775	3 007 366	3 129 738
Installations techniques, matériel et outillage industriel	13 713 975	10 407 020	3 306 956	3 448 704
Autres immobilisations corporelles	765 109	687 432	77 677	97 835
Immobilisations en cours	134 290		134 290	112 690
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	20 690 330	14 110 226	6 580 104	6 842 783
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	23 628		23 628	23 628
Autres immobilisations financières	26 080		26 080	27 180
TOTAL immobilisations financières :	49 708		49 708	50 808
ACTIF IMMOBILISÉ	21 900 078	14 547 499	7 352 579	7 637 609
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	4 768 090	390 713	4 377 376	3 131 830
Stocks d'en-cours de production de biens	8 221 263	113 637	8 107 625	6 541 579
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	5 445 394	383 331	5 062 063	4 523 215
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	18 434 747	887 682	17 547 065	14 196 624
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	18 130 552	40 261	18 090 291	15 950 437
Autres créances	885 679		885 679	1 122 593
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	19 016 230	40 261	18 975 970	17 073 030
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	14 325		14 325	14 325
Disponibilités	11 174 669		11 174 669	11 330 226
Charges constatées d'avance	104 169		104 169	39 395
TOTAL disponibilités et divers :	11 293 162		11 293 162	11 383 946
ACTIF CIRCULANT	48 744 140	927 943	47 816 197	42 653 599
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	70 644 218	15 475 442	55 168 776	50 291 208

Bilan Passif

G.H.M.

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 29/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	21 500 000	21 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		440 296	440 296
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		107 603	107 603
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		2 040 983	2 040 983
Report à nouveau		(652 429)	(199 149)
Résultat de l'exercice		2 812 957	(453 280)
	TOTAL situation nette :	26 249 411	23 436 454
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		191 096	224 853
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		954 156	747 213
CAPITAUX PROPRES		27 394 664	24 408 520

Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			

Provisions pour risques		2 976 270	2 745 329
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 976 270	2 745 329

DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 893 919	6 010 835
Emprunts et dettes financières divers		3 003 712	887 353
	TOTAL dettes financières :	7 897 631	6 898 188
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		48 274	50 470
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 110 256	11 405 470
Dettes fiscales et sociales		5 496 512	4 465 259
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		245 168	317 971
	TOTAL dettes diverses :	16 851 936	16 188 700
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
DETTES		24 797 842	23 137 358

Ecarts de conversion passif			
-----------------------------	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL		55 168 776	50 291 208
----------------------	--	-------------------	-------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

G.H.M.

Période du 01/01/21 au 31/12/21
 Edition du 29/04/22
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises	(196)		(196)	74 914
Production vendue de biens	73 027 509	3 551 567	76 579 076	61 829 264
Production vendue de services	1 628 230		1 628 230	1 605 199
Chiffres d'affaires nets	74 655 543	3 551 567	78 207 111	63 509 377
Production stockée			1 747 400	604 016
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			44 242	32 390
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			694 233	1 427 983
Autres produits			15	2 784
PRODUITS D'EXPLOITATION			80 693 001	65 576 551
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			18 288	77 011
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			29 383 070	20 354 303
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(1 142 487)	1 334 072
Autres achats et charges externes			27 566 992	24 109 386
TOTAL charges externes :			55 825 863	45 874 771
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			756 168	851 411
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			13 787 531	12 719 091
Charges sociales			4 670 794	3 682 201
TOTAL charges de personnel :			18 458 324	16 401 292
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 234 207	1 144 375
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			49 028	722 018
Dotations aux provisions pour risques et charges			390 941	621 027
TOTAL dotations d'exploitation :			1 674 176	2 487 420
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			12 559	4 026
CHARGES D'EXPLOITATION			76 727 090	65 618 920
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 965 911	(42 369)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

G.H.M.

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 29/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 965 911	(42 369)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 065	20 012
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		103
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	19 065	20 116
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	26 497	39 897
Différences négatives de change	27	8
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	26 523	39 904
RÉSULTAT FINANCIER	(7 458)	(19 789)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 958 453	(62 158)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 718	55 110
Produits exceptionnels sur opérations en capital	48 710	64 162
Reprises sur provisions et transferts de charges	83 330	150 678
	208 758	269 950
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(60 863)	255 796
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	290 273	405 276
	229 411	661 072
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(20 652)	(391 122)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	279 064	
Impôts sur les bénéfices	845 780	
TOTAL DES PRODUITS	80 920 825	65 866 617
TOTAL DES CHARGES	78 107 868	66 319 896
BÉNÉFICE OU PERTE	2 812 957	(453 280)

L'annexe au bilan de l'entreprise G.H.M. fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice d'une durée de 12 mois, clos le 31 décembre 2021

Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan, dont le total est de 55.168.776 € ainsi qu'au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et qui se traduit par un bénéfice de 2.812.957 € après dotation aux amortissements et provisions pour : 1.674.176 €.

Les éléments d'information qui ne présentent pas de caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

A. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE N° 1 - PRINCIPES GENERAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent, tant en ce qui concerne les méthodes d'évaluation que le mode de présentation. Ils sont présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'épidémie de COVID 19 a continué de marquer la vie de l'entreprise par un retour au télétravail obligatoire pour certaines catégories de personnel en début d'année.

Cette épidémie a généré également une forte hausse des matières premières, en l'occurrence l'acier (+35 %), qui a amené l'entreprise à décider plusieurs hausses de prix (+ 15%).

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, nous vous précisons que cet événement post clôture n'a pas de lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture et n'a donc pas d'impact sur les comptes clos le 31/12/2021.

L'impact financier sur les comptes 2022 n'a pas pu faire l'objet d'une estimation à ce jour.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

NOTE N° 2 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	VB au 31.12.2020	Acquisitions	Virement de poste à poste	Cessions	VB au 31.12.2021
Autres postes d'Immobilisations incorporelles	1 144 453	15 586			1 160 039
Total Immobilisations incorporelles	1 144 453	15 586			1 160 039
Terrains	53 816				53 816
Construction sur sol propre	2 759 859	81 743			2 841 602
Installations générales, aménagements des constructions	3 042 853	138 685			3 181 538
Installations tech. Matériels et outillages industriels	13 056 737	657 239			13 713 975
Matériel de transport	26 316				26 316
Matériel de bureau et informatique	703 370	38 275		2 851	738 794
Immobilisations corporelles en cours	112 690	952 781		931 181	134 290
Total Immobilisations corporelles	19 755 640	1 868 723		934 032	20 690 330
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	50 808	2 500		3 600	49 708
Total immobilisations financières	50 808	2 500		3 600	49 708
TOTAL GENERAL	20 950 901	1 886 809		937 632	21 900 078

Amortissements	VB au 31.12.2020	Dotations	Virement de poste à poste	Reprises	VB au 31.12.2021
Autres postes d'Immobilisations incorporelles	400 435	36 838			437 273
Total Immobilisations incorporelles	400 435	36 838			437 273
Terrains					
Construction sur sol propre	1 401 988	108 218			1 510 206
Installations générales, aménagements des constructions	1 270 986	234 582			1 505 569
Installations tech. Matériels et outillages industriels	9 608 033	799 384		398	10 407 020
Matériel de transport	23 396	3 244		504	26 136
Matériel de bureau et informatique	608 455	52 842			661 297
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations corporelles	12 912 858	1 198 271		902	14 110 226
TOTAL GENERAL	13 313 293	1 235 109		902	14 547 499

NOTE N° 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les comptes annuels ont été établis conformément à la réglementation sur les actifs, réglementation en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005 (CRC 2004-06 et CRC 2002-10)

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ne sont pas déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant qui reste comptabilisé à son coût historique mais sont réintégrées aux comptes de résultat sociaux au fur et à mesure de l'amortissement du bien.

Les durées d'amortissement fiscales retenues sont des durées d'usage fiscale.

Les durées d'amortissement comptables retenues correspondent aux durées réelles d'utilisation attendues lors de l'investissement, à savoir :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels : de 3 ans à 10 ans

Immobilisations corporelles :

Constructions : de 12 ans à 20 ans

Agencements et aménagements des constructions : de 5 ans à 10 ans

Installations techniques, matériel et outillage : de 5 ans à 10 ans

Installations générales : de 5 ans à 10 ans

Matériel de transport : de 3 ans à 5 ans

Mobilier et matériel de bureau : de 3 ans à 7 ans

Dans le cadre des nouvelles règles comptables sur les actifs incorporels, introduites par le règlement N°2015-06 et applicables au 01 Janvier 2016, la société a analysé la composition de ce poste.

Ce dernier enregistre deux fonds commerciaux :

Fonds de commerce de Dommartin pour 6 097,96 € constaté lors de la création de la société « les Fontes d'Art de Dommartin » en Octobre 1989.

Fonds de commerce relatif à Lyon (correspondant au rachat de l'agence commerciale de la représentation de M Jean Paul Cacarié) pour 670 456,20€ obtenu le 30 Novembre 2009 par fusion absorption de la société « agence Jean Paul CACARIE SA ».

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds de commerce n'ont pas une durée de vie limitée, et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Conformément à la nouvelle réglementation, ces fonds de commerce non amortis ont fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice, ayant pour objet d'estimer la valeur actuelle de ces derniers. La valeur actuelle, déterminée sur la valeur de marché basée sur un multiple d'EBITDA, étant supérieure à la valeur comptable du fonds de commerce au 31/12/2021, aucune dépréciation n'a été constatée.

NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur estimée des titres au 31 décembre est inférieure au coût d'acquisition.

NOTE N° 5 - STOCKS ET EN COURS

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements, marchandises sont valorisés suivant la méthode du PMP.

La dépréciation des stocks de matières premières est basée sur les consommations des articles.

Les articles non mouvementés depuis plus de 3 ans sont dépréciés à 100%, et ceux non mouvementés depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 75 %.

Les stocks de produits, les en-cours de production, sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production ainsi que les amortissements des biens y concourant.

Les stocks de produits finis et encours de fonte sont dépréciés selon la méthode suivante :

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 5 ans : dépréciation à 100%

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 3 ans : dépréciation à 75%

Les stocks de produits finis et encours d'acier sont dépréciés selon la méthode suivante :

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 3 ans : dépréciation à 100%

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 2 ans : dépréciation à 75%

MONTANT DES STOCKS NETS

	2021	2020
Matières premières et Approvisionnements	4 377 376	3 131 830
Produits en cours	8 107 625	6 541 579
Produits finis	5 062 063	4 523 215

NOTE N° 6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Information fournie au tableau n° 2057.

Les créances sont comptabilisées au cours historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

NOTE N° 7 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Nature des charges	Montants
Charges d'exploitation	104 169
Charges financières	
Total	104 169

NOTE N° 8 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Postes concernés	Nature des produits	Montants
Immobilisations financières	Int. courus sur prêts	0
Créances	Créances clients	2 693 188
	Autres créances	2 470
Valeurs Mobilières de Placement		0
Disponibilités		0
	Total	2 695 658

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

NOTE N° 9 – ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Information fournie au tableau n°2057.

NOTE N° 10 – DETAIL DES CHARGES A PAYER

Postes concernés	Nature des charges	Montants	Dont : Montant susceptibles d'être considérés comme provisions
Dettes fournisseurs et cptés rattachés	Fournisseurs factures non parvenues	1 657 527	
Dettes fiscales et sociales	Pers primes diverses	822 136	822 136
	Congés payés	1 046 504	1 046 504
	Charges sociales sur primes diverses	351 676	351 676
	Charges sociales sur Congés payés	426 685	426 685
	C3S	95 028	95 028
	Taxe d'apprentissage & form. professionnelle	38 447	38 447
	Effort construction	54 442	54 442
Autres dettes	Autres impôts à payer		
	Commissions à payer	59 299	59 299
	TOTAL	4 551 744	2 894 217

D. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 11 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2021	2020
France	74 655 230	60 021 310
Export	3 551 567	3 488 067
TOTAL	78 207 111	63 509 377

NOTE N° 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion		Sur opérations de gestion	
		Reprise sur pénalités de retard	(60 863)
Divers	76 718	Divers	
Sur opérations en capital		Sur opérations en capital	
Subvention sur investissement	48 710		
Sur transfert de charges		Dotations exceptionnelles	
Reprises sur amort dérogatoires	83 330	Dotations sur amort dérogatoires	290 273

E. AUTRES INFORMATIONS**NOTE N° 13 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Catégorie d'engagement	Total	Filiales	Participations	Autres entrep. liées	Autres
ENGAGEMENTS DONNES					
Crédit bail mobilier					
Crédit bail immobilier					
Effets escomptés non échus					
Créances cédées					
Cautions bancaires	50 585				50 585
Avals, cautions, garanties *	531 811				531 811
TOTAL	597 751				597 751
Engagement en matière de retraite					
ENGAGEMENTS RECUS					
Crédit bail mobilier					
Crédit bail immobilier					
Avals, cautions, garanties *	531 811				531 811
TOTAL	531 811				531 811
Engagements réciproques					

* Garantie du crassier 381 123

* Mise en sécurité du site 150 688

NOTE N° 14 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Nature des garanties
Emprunts et dettes financières	1 390 747	Nantissements
Total N	1 390 747	
Total N-1	1 652 749	

Les nantissements portent sur le capital restant dû au 31/12/21 des emprunts en cours.

NOTE N° 15 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions	2 150 000	2 150 000
Valeur nominale de l'action	10,00 €	10,00 €

NOTE N° 16 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres N-1	24 408 520
- Boni de fusion	0
- Résultat de l'exercice	2 812 957
- Subventions d'investissement	- 33 757
- Provisions réglementées	206 943
Capitaux propres N	27 394 664

EFFECTIFS**NOTE N° 17 - EFFECTIF PAR CATEGORIE**

Année	Ingénieurs et cadres	Maitrise et techniciens	Ouvriers et employés	Total
2019	57	82	224	363
2020	55	81	229	361
2021	56	79	226	361

NOTE N° 18 - ENGAGEMENT RETRAITE

La provision pour engagement de retraite est calculée en faisant application de la convention collective, pour l'ensemble du personnel dès le jour de l'embauche.

Le montant de la provision au 31/12/2021 est de : 2.408 K€ couvert partiellement à hauteur de 798 K€ auprès de la CMAV et de 414 K€ auprès du CIC, et répartis au prorata de la provision lors de l'opération d'apport partiel d'actif. Le montant non couvert figure en provision au bilan. Une dotation de provision a été comptabilisée à hauteur de 66 K€ sur l'exercice.

Cette provision est calculée selon une méthode rétrospective des unités de crédit projetées dont les principes sont les suivants :

Pour chaque salarié les droits au terme (à l'âge du départ en retraite) sont déterminés d'après le barème d'attribution des droits, en fonction de l'ancienneté totale qu'il aura acquise à cette échéance. La Valeur Actuelle Probable des droits totaux, affichée dans les résultats, est calculée sur la base de ces droits au terme et du salaire projeté.

Les droits acquis à la date de l'évaluation sont calculés à partir des droits au terme au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'aura le salarié à son départ à la retraite. La PBO (ou dette actuarielle) est la Valeur Actuelle Probable de l'indemnité correspondant aux « droits acquis », valorisée avec le salaire projeté.

Hypothèses : Taux d'actualisation = 0.80 % ; Taux de charges sociales ouvriers = 41%, cadres = 46%.

NOTE N° 19 - ENGAGEMENT MEDAILLES DU TRAVAIL

Les médailles du travail sont provisionnées au bilan.

La provision pour engagement Médailles du Travail s'élève à un montant de 194 K€ au 31/12/2021, inchangée par rapport à 2020.

NOTE N° 20 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie, car cela reviendrait à donner une information à caractère personnel.

NOTE N° 21 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Selon l'article 312-1 du PCG, une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est née au cours de l'exercice et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendu de celle-ci.

Nature des provisions	Au 31/12/2020	Dotations	Reprise	Au 31/12/2021
Provision pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	747 213	290 273	83 330	954 156
Total Provisions réglementées	747 213	290 273	83 330	954 156
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 130 126	65 941		1 196 067
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	1 420 410	325 000	160 000	1 585 410
Autres provisions pour risques et charges	194 793			194 793
Total Provisions pour risques et charges	2 745 329	390 941	160 000	2 976 270
Prov pour dépréciation sur titres et participations				
Prov pour dépréciation sur stock et en cours	1 348 236	49 028	509 582	887 682
Prov pour dépréciation des créances clients	40 261			40 261
Autres provisions				
Total Provisions pour dépréciation	1 388 497	49 028	509 582	927 943
TOTAL	4 881 039	730 242	752 912	4 858 369
Dotations / Reprises d'exploitation		439 969	669 582	
Dotations / Reprises financières				
Dotations / Reprises Exceptionnelles		290 273	83 330	

NOTE N° 22 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au titre de l'exercice.

NOTE N° 23– DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Depuis le 01 janvier 2015 le Compte Personnel de Formation (CPF) se substitue au Droit Individuel de Formation (DIF). Le CPF est rattaché à la personne et non pas au contrat de travail, et ne fait pas l'objet d'un suivi particulier par l'entreprise.

NOTE N° 24 – INTEGRATION FISCALE

GHM est société filiale au titre de l'intégration fiscale avec pour société mère AGORA Technologies.

La convention d'intégration du groupe Agora Technologies est basée sur le principe de neutralité fiscale entre les sociétés intégrées, en respect de la convention type agréée par l'Administration Fiscale. De ce fait, chaque société du groupe supporte sa propre charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

NOTE N° 25 – IMPÔT SOCIÉTÉS

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Base	Impôt
ACCROISSEMENTS		
Provision pour hausse de prix	0	0
ALLEGEMENTS		
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation		
C3S	95 028	25 182
Effort construction	0	0
Participation des salariés	0	0
Indemnité de fin de carrière	1 196 067	316 958
TOTAL Allègements	1 291 095	342 140

NOTE N° 26 – Crédit-bail :

Néant

NOTE N° 27 – CONSOLIDATION

GHM est société filiale de la consolidation du groupe AGORA Technologies.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	23 628	UR		US	23 628		
	Autres immobilisations financières			UT	26 080	UV		UW	26 080		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	51 689				51 689		
	Autres créances clients			UX	18 078 862		18 078 862				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 580		1 580				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	564		564				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	805 424		805 424				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	78 110		78 110				
	Charges constatées d'avance			VS	104 169		104 169				
	TOTAUX			VT	19 170 107	VU	19 068 710	VV	101 397		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 893 919		1 032 611		3 257 316		603 992	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	11 723				11 723			
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	11 110 256		11 110 256					
Personnel et comptes rattachés			8C	2 924 581		2 924 581					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	1 963 474		1 963 474					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	235 375		235 375					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	373 082		373 082						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	2 991 990		2 991 990					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	245 168		245 168					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	24 749 568	VZ	20 876 537		3 269 039		603 992	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								